



Paris, le 14 décembre 2012

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 14 DECEMBRE 2012  
(CONSULTATION ECRITE)**

Les adhérents de l'association Orthorisq ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte le 14 décembre 2012 afin de valider les comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 de l'association (Assemblée Générale Ordinaire), et d'avoir leur accord pour une modification des statuts (Assemblée Générale Extraordinaire).

Malgré une forte participation au vote du 16 novembre 2012, celui-ci n'était pas valable, le quorum de 50% imposé par les statuts de l'association (article 10) n'ayant pas été atteint.

Comme l'article 10 des statuts de l'association en donne la possibilité, il a été décidé de convoquer une nouvelle Assemblée Générale, en vue d'une consultation écrite sur la base des mêmes résolutions que celles proposées pour l'Assemblée Générale mixte du 16 novembre 2012. Cette convocation a été faite par courriel envoyé le 30 novembre 2012. Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation ne sera pas soumis à condition de quorum.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Mixte avec consultation écrite, joint à la convocation, est le suivant :

1°) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Lecture du rapport de gestion concernant l'exercice clos le 30 juin 2012
- Lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012
- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2012
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2012
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses

2°) ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Présentation du projet de Statuts validé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 octobre 2012, pour validation par l'Assemblée Générale.
- Questions

A cette convocation étaient joints le rapport de gestion du Trésorier et du Président. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (portant sur la mise à disposition de personnel par la SOFCOT) ont été rendus accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

Il a été demandé aux adhérents de voter via une plateforme internet, au plus tard le 14 décembre 2012 à 15 heures.

Ce jour 14 décembre 2012 à 15h00, le résultat de cette consultation écrite a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate que 990 votes ont été validés. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise, conformément à l'article 10 des statuts de l'association, comme il a été expliqué plus haut.

Il est précisé qu'aucune question écrite n'a été adressée au siège l'association.

Le résultat de la consultation écrite du 14 décembre 2012 est le suivant :

### **1°) Résolutions de l'assemblée générale ordinaire**

**RÉSOLUTION 1** : Après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes l'Assemblée Générale approuve les comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2012 qui présentent un bénéfice de 1382€.

RESOLUTION APPROUVEE

**RESOLUTION 2** : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2012, s'élevant à 1382€, en report à nouveau.

RESOLUTION APPROUVEE

**RESOLUTION 3** : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes l'assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

RESOLUTION APPROUVEE

**RESOLUTION 4** : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité.

RESOLUTION APPROUVEE

### **2°) Résolution de l'assemblée générale extraordinaire**

**RESOLUTION 1** : L'Assemblée Générale approuve le projet de Statuts annexés à la convocation et validés par la séance du Conseil d'Administration de l'Association Orthorisq en date du 19 octobre 2012

RESOLUTION APPROUVEE

**RESOLUTION 2** : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité.

RESOLUTION APPROUVEE

L'Assemblée Générale Mixte se termine le 14 décembre 2012 à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Jacques TABUTIN  
Président

François LOUBIGNAC  
Secrétaire Général